



AVIS D'OUVERTURE

EXAMEN RELATIF A LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2022

TEXTES DE REFERENCE :

Arrêté du 23 décembre 2003 modifié, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants du premier et du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;
Note de service n°2019-104 du 16/07/2019 publiée au BOEN n°30 du 25/07/2019.

Rectorat

Direction des Examens et
Concours

DEC1

Affaire suivie par :

Myriam MARINELLI

Téléphone : 03 88 23 36 47

Télécopie : 03 88 23 38 02

Courriel :

myriam.marinelli@ac-
strasbourg.fr

Référence : MM/DEC1

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

<http://www.ac-strasbourg.fr/>

MODALITES D'INSCRIPTION :

Cet examen est destiné aux enseignants du premier et du second degré, titulaires ou stagiaires des établissements publics ou privés sous contrat, selon le secteur disciplinaire, qui souhaitent valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours. En outre, l'accès à cet examen est étendu aux enseignants contractuels du second degré de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée et aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

La **SESSION 2022** de la **Certification Complémentaire** organisée dans l'Académie de Strasbourg, est fixée selon le calendrier indiqué ci-dessous :

1. Ouverture du registre des inscriptions :

du Vendredi 1er octobre 2021 au Vendredi 5 novembre 2021 inclus

**Attention, les inscriptions se feront exclusivement sur CYCLADES via le site
INTERNET suivant :**

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Une fois sur CYCLADES, il vous appartiendra de créer et d'activer votre compte utilisateur afin de pouvoir procéder à votre inscription.

2. Dépôt du rapport d'activité et des pièces justificatives :

La date limite de dépôt du **rapport d'activité et des pièces justificatives** est fixée au **10 novembre 2021**.

Le **rapport d'activité** et les **pièces justificatives** devront être **déposés au Rectorat de Strasbourg pour le 10 novembre 2021 à 16h30** ou **envoyés par courrier postal pour le 10 novembre 2021 minuit** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

Division des Examens et Concours - DEC1

Bureau 208 « Certification Complémentaire »

6 rue de la Toussaint - 67975 STRASBOURG Cedex 9

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un examen est un **ACTE PERSONNEL**. En conséquence, il appartiendra à **CHAQUE CANDIDAT** d'adresser personnellement son **rapport d'activité** et les **pièces justificatives** au **RECTORAT** au plus tard, le **10 novembre 2021 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE APRES LA DATE DE CLOTURE DES
REGISTRES D'INSCRIPTION, QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUE.**